

Rapport de Ferhat Abbas sur les régimes coloniaux (septembre 1949)

Légende: Lors du 2e Congrès national de l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA), le leader nationaliste algérien et secrétaire général de l'UDMA, Ferhat Abbas, présente un rapport intitulé Le régime colonial est la négation de la justice et de la civilisation dans lequel il condamne fermement les politiques colonialistes des puissances européennes.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_ferhat_abbas_sur_les_regimes_coloniaux_septembre_1949-fr-caca4a4-7e47-4dfo-867f-46bb2b196ab9.html

Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



FERHAT ABBAS

LE REGIME COLONIAL
est la négation
de la justice et de la civilisation

MM. CIOSI ET NAEGELEN
techniciens des fraudes électorales
et fossoyeurs du Statut de l'Algérie

Editions « LIBERATION »

A L G E R

A Madame le Pré-
sident
du Conseil, ministre de l'Intérieur
Jules Marchais

Hommage de l'Institut de l'U. D. M. A
de l'Université de France, que la
loi payaria. Tant il est le gardien rigoureux
des deux jours appliqués et respectés de l'œuvre
même dans elle même les années.

Paris le 12 janvier 1950

M. J. A. A.

RAPPORT PRÉSENTÉ
par
FERHAT ABBAS
Secrétaire général de l'U. D. M. A.

LE REGIME COLONIAL
est la négation
de la justice et de la civilisation

2^{me} CONGRÈS NATIONAL
DE L'UNION DÉMOCRATIQUE DU MANIFESTE
ALGÉRIEN

TLEMCEN LES 16, 17 et 18 SEPTEMBRE 1949

Le deuxième Congrès National de l'U.D.M.A. s'est ouvert à Tlemcen sous la présidence du professeur MAHDAD agrégé de Lettres, ancien député, ancien conseiller de la République.

Avant de déclarer le Congrès ouvert, le professeur MAHDAD salue la mémoire du cher et grand disparu le docteur SAADANE. Les congressistes s'associent à ce pieux souvenir en observant, debout, une minute de silence.

Puis le Président exprime sa joie de recevoir dans sa ville natale, dans cette ancienne capitale du Moghreb Central, dans cette vieille cité de l'Islam, les jeunes et vieux militants de l'U.D.M.A. venus de tous les coins de l'Algérie.

« Sur cette terre d'Art et d'Histoire, dit-il, les hommes qui entourent Ferhat ABBAS sont venus se recueillir et travailler ; c'est la pause qui suit l'étape dans l'évolution historique de notre parti. Le Manifeste est entré dans l'histoire de l'Algérie et ceux qui voudront retracer les événements de la période de guerre et d'après-guerre, devront placer au premier rang de leurs préoccupations la lutte que les hommes du Manifeste ont livrée au colonialisme ».

« A vrai dire, cette lutte n'était pas nouvelle : elle faisait suite à de lents et patients efforts qui, tous, étaient l'expression de la protestation d'un peuple opprimé. Le Manifeste est venu couronner tous ces efforts et l'on peut dire qu'il était en germe dans « LE JEUNE ALGERIEN ».

« Mais ce qui est nouveau, c'est qu'un grand parti algérien englobant toutes les couches sociales avec ses sections éparpillées sur toute l'étendue du pays, dont l'action embrasse toutes les manifestations de la vie publique, a remplacé les efforts individuels et sporadiques.

« Aujourd'hui cette masse d'hommes est encadrée par l'élite algérienne guidant le peuple non vers des impasses douteuses, mais vers les clairs soutiens de la liberté. Certes, la trahison des clercs sévit chez nous comme partout ailleurs. Elle est compensée et récompensée par le mépris dans lequel le colonialisme, lui-même, tient ses valets ».

Puis le professeur MAHDAD dénonce vigoureusement l'administration qui, pour obéir aux injonctions des oligarchies économiques et agraires, prive de leurs droits les masses musulmanes, les humilie et viole sans cesse la loi française elle-même.

Ensuite il déclare ouvert le deuxième Congrès de l'« Union Démocratique du Manifeste Algérie » et donne la parole à notre camarade Ferhat ABBAS.

Au milieu des ovations notre Secrétaire général prend la parole. Et durant deux heures d'horloge, il retrace l'activité du parti, dissèque les événements de l'année, rappelle notre doctrine, trace les grandes lignes de l'action future et dit sa foi en la libération prochaine.

ALGERIENNES,

ALGERIENS,

CHERS COMPATRIOTES,

Dans la dure bataille que nous avons engagée pour libérer notre pays des contraintes colonialistes et l'arracher à l'arbitraire, pour y faire respecter la loi républicaine et l'amener progressivement à occuper sa place parmi les pays libres, nous avons la certitude d'avoir porté de rudes coups à l'adversaire et d'avoir ainsi franchi une étape importante. Si le colonialisme n'a pas été mis hors de combat, du moins l'avons-nous acculé à ses derniers retranchements, en l'obligeant à quitter la voie douceuse du paternalisme et à apparaître tel qu'il a toujours été, tel qu'il ne peut pas ne pas être : un système d'appropriation des richesses de notre pays, une dictature politique, économique et sociale.

Tout ce que l'Algérie compte de privilégiés, de hobereaux de village, de féodaux enrichis et de mandarins atardés, tout ce que la France compte de réactionnaires, capitalistes et colonialistes, se sont rués contre nos maigres libertés, au nom d'un « patriotisme » à éclipses et d'une souveraineté très discutable quant à sa légitimité.

Cette offensive nous a ramenés aux concepts de l'autre siècle. Une croisade féroce est déclenchée contre nous, comme elle est déclenchée contre tous les peuples d'Afrique et d'Asie qui aspirent à une vie nationale authentique. Nous assistons à une recrudescence générale de l'impérialisme. La vieille Europe, secouée et meurtrie par quatre années de colonisation hitlérienne, ne s'est pas pour cela amendée ni guérie. Les aventures coloniales demeurent à son ordre du jour. L'Eurafrique, le rêve des colonialistes allemands et de Caillaux, est devenue sans aucune retouche celle du vieux Churchill, de Paul Reynaud et du Congrès de l'Europe.

Nous avons fait face à cette nouvelle agression. Nous avons fait face à ce qui reste un attentat permanent à la liberté des hommes. Et notre deuxième Congrès natio-

nal nous trouve à pied d'œuvre, prêts à nous battre pour la défense de notre idéal. Contre nos adversaires, nous serons implacables. Fidèles à nos principes et à nos amis, nous serons toujours soucieux des intérêts réels et supérieurs de notre patrie.

C'est pour notre patrie que nous nous sommes engagés dans la lutte. C'est de cette patrie que nous demeurerons les artisans vigilants. Est-il nécessaire d'ajouter que ce combat durera aussi longtemps que la **Justice** et la **Liberté** n'auront pas triomphé dans notre pays (applaudissements)

Il faut sans cesse le répéter : Notre génération a le devoir de vivre dangereusement. Nous devons accepter tous les risques et nous attendre à subir le pire. Notre devoir est de nous armer d'abnégation, de faire les sacrifices nécessaires pour que les générations futures, nos enfants et les enfants de nos enfants, puissent récolter ce que nous aurons semé. Notre seule fierté, notre seul mérite, notre seule récompense seront de nous être opposés à l'arbitraire qui pèse sur notre peuple et de l'avoir dénoncé. (applaudissements).

La patrie — héritage de nos ancêtres que nous léguerons à nos enfants — est une création continue. C'est une longue chaîne qui ne saurait souffrir de cassure. Chaque génération, avec constance et sérénité, doit y souder son chaînon.

Le chaînon qu'il nous incombe de buriner sans relâche s'appelle le **MANIFESTE**. Il est en train de se forger au dur chantier de la vie. Nous commençons à lui donner forme, une forme incrustée dans le passé et liée à l'avenir. Déjà, il a pris la place du chaînon-menotte que le « maître » colonialiste confectionnait pour ses « fidèles sujets ». (applaudissements)

Que serait-il advenu de nos masses paysannes si le Manifeste n'avait pas été là pour clouer au pilori le colon féodal qui n'a pas eu le réflexe sain de refuser sa collaboration à l'ennemi de sa patrie, en 1940, et qui prétend maintenir nos millions de fellahs dans une subordination dégradante ?

Que serait-il advenu des Algériens musulmans, si le Manifeste n'avait pas été là pour dénoncer la criminelle équivoque qui pèse depuis un siècle sur notre pays, et qui, sous forme de fiction juridique, en fait des « départements français », alors que la plus abjecte discrimination raciale et religieuse a maintenu et maintient la majorité des habitants dans un asservissement plus cruel que le servage médiéval ?

Que serait-il advenu des sacrifices de nos soldats tombés glorieusement dans les rangs des Nations-Unies, de nos soldats qui ont libéré Metz et Strasbourg, si le Manifeste n'avait pas été là pour tracer la nouvelle route, celle qui conduit à la cité algérienne et au droit de se gouverner soi-même ? (applaudissements) Nous avons abandonné la vieille voie, constamment obstruée, de la citoyenneté française et personne ne pourra jamais plus nous l'imposer et encore moins nous la reprocher. (vifs applaudissements).

LE REGIME COLONIAL EST LA NEGATION DE TOUTE JUSTICE ET DE TOUTE CIVILISATION

Mais l'impérialisme colonial, ses bénéficiaires directs et indirects, ne s'embarrassent pas de principes. Les contradictions ne les gênent pas. Usurpaturs à l'origine, ils le demeurent jusqu'à la fin.

Appelée à alimenter son industrie et à découvrir de nouveaux marchés pour ses produits manufacturés, l'Europe n'a pas hésité à organiser des guerres meurtrières en Afrique et en Asie.

Ces conquêtes, courses folles vers les sources de matières premières, ont été consolidées par des systèmes économiques et politiques dressés contre les peuples conquis. Le moins que l'on puisse dire est que toutes ces spoliations que nul ne songe à nier sont un crime qui relève de la justice internationale et qu'au demeurant la « **Convention Universelle sur la prévention et le châtiement du crime contre l'Humanité** » définit avec précision. Voici l'essentiel de son article II :

« Extermination totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, soit par meurtre individuel, soit par la création de sérieux désavantages physiques ou moraux envers les membres du groupe, soit par la création délibérée de conditions de vie destinées à causer la destruction totale ou partielle du groupe... »

Pas une seule expédition coloniale, pas un seul système de colonisation qui n'entre dans le cadre d'une telle convention et qui puisse échapper aux graves sanctions qu'elle comporte.

L'Algérie, victime de l'impérialisme français, a connu toutes ces situations cruelles et dramatiques. Elle a subi, durant

un demi siècle et plus, une « extermination généralisée » par le feu, par le sabre, par le meurtre individuel, par le meurtre collectif. Ces tueries se sont renouvelées jusqu'à nos jours. Récemment à Sétif, et à Guelma, en mai 1945, la milice, créée par le sinistre Lestrade-Carbonel, alors préfet de Constantine, allait, le plus naturellement du monde, à la chasse aux Arabes. Et nous sommes assez bien renseignés pour savoir qu'il ne déplairait pas à certains d'organiser actuellement une nouvelle et nécessaire « saignée », pour consolider le régime du siècle dernier.

Quant aux « désavantages physiques et moraux », ils sont tellement innombrables et flagrants, qu'il serait impossible de les énumérer tous. Le colonialisme a installé quelque seigneurs européens au milieu des populations vaincues et asservies. A ces Européens, il a donné la route, l'école, les bonnes terres, les barrages, les ports, le crédit bancaire illimité, les emplois, les bonnes places et l'exercice de la souveraineté. A l'autochtone, il a distribué la loi d'exception, les salaires de famine, les terres rocailleuses, les amendes collectives, l'ignorance généralisée. Et pour couronner le tout, il lui a imposé le devoir d'obéir à des lois qui ne sont pas siennes et à la confection desquelles il n'a point participé. (applaudissements)

Voulez-vous un exemple de cet arbitraire, exemple choisi dans l'actualité politique ?

En 1948, deux ans après la proclamation de la nouvelle Constitution française où les droits des « citoyens » d'Outre-Mer furent solennellement garantis, qu'a fait le gouvernement général de l'Algérie lorsqu'il s'est agi de faire élire l'Assemblée algérienne ? Aux colons féodaux, il a laissé la liberté de choisir leurs élus. Aux musulmans, il a imposé « manu militari » des délégués dont le choix avait été préalablement soumis aux représentants authentiques de la grosse colonisation.

Aux uns, la liberté, aux autres, la contrainte et la dictature. Il n'est pas d'exemple plus typique du souci permanent d'assurer par tous les moyens — même les plus odieux — la prédominance d'un groupe ethnique et religieux sur un autre. C'est sans doute cela la « souveraineté française » dans les colonies ! (applaudissements).

Le paradoxe français en Algérie est tel que notre pays est « annexé et assimilé », dans son sol, et dans son sous-sol, mais non dans ses habitants. A l'exception d'une poignée d'Européens qui suivent — et pour cause — le sort

des richesses naturelles, les huit millions de Musulmans sont en marge du droit commun. Nos phosphates sont français, nos forêts de chêne-liège, notre pétrole et notre charbon sont français, mais les autochtones eux, demeurent des hors-la-loi. Ils sont là pour permettre aux commis de la IV^e République, de se livrer sur eux, à des expériences sociales qui doivent — bien entendu — laisser intacts les gros privilèges des colons.

Si le colonialisme n'était pas la loi de la jungle, si le colonialisme n'était pas la négation de la justice sociale et de la civilisation, le gouvernement général aurait déjà été supprimé et Naegelen et Ciosi rappelés dès la fusillade de Deschmya, le 4 avril 1948 (1).

Mais les responsabilités sont plus hautes. C'est la France, elle-même qui, dans toute sa tradition révolutionnaire, est trahie par ses clercs. Un gouvernement qui fait la guerre au Viet-Nam, qui fait condamner injustement des députés malgaches et tolère qu'une administration, asservie aux oligarchies agricoles et financières, viole impunément la loi et la Constitution française en Algérie, ne saurait se réclamer du peuple français.

M. le président Ramadier, ministre de la Défense nationale, faisait récemment cette savoureuse déclaration « La seule loi du monde est une loi de force ». On ne saurait mieux reprendre pour soi la vieille morale de Bismark que les événements, sinon la loi internationale, ont condamnée.

Nous pouvons le dire, à M. Ramadier. Depuis les empires anciens jusqu'au dernier en date celui du chancelier Hitler, tout démontre que la FORCE qui n'a pas pour elle le DROIT demeure une force vulnérable et éphémère. Car, si la force pouvait se suffire à elle-même, le mot droit n'aurait pas existé.

Le peuple français, le citoyen Ramadier, ont-ils désespéré du bon droit de la France, lorsque les Allemands étaient à Marseille ? Pas davantage, nous ne désespérons du bon droit du peuple d'Algérie parce que nous sommes certains que le peuple français, après avoir repris en mains les

(1) On se souvient qu'à Deschmya, commune mixte d'Aumale, l'administration fit occuper, par ses sbires, le bureau de vote afin d'assurer l'élection de son candidat, le bachagha Brahim Lakhar. Les électeurs protestèrent. L'administration leur envoya la troupe. Des rafales de mitraillettes frappèrent dans le dos nos paysans ; sept furent tués. M. Naegelen gouverneur général et Ciosi chef de cabinet étaient en Algérie depuis deux mois à peine.

affaires de la France, donnera rendez-vous aux peuples d'outre-mer pour les combats de toutes les libérations. (applaudissements)

Certes, nous ne disposons pas de la force brutale, celle du sabre. Par contre, nous avons pour nous la force du droit. Ainsi armé, notre peuple, s'il sait s'unir, finira par vaincre. (vifs applaudissements).

L'U.D.M.A. RESTE FIDELE A SES PRINCIPES ET A SES ALLIANCES

Les colonialistes croient naïvement qu'en dehors de l'ordre colonial, il n'y a de place que pour l'anarchie et l'impuissance. Nous saurons les convaincre du contraire.

L'ordre colonial a vécu. Notre époque exige que chaque groupe humain soit placé démocratiquement à la tête de ses propres affaires. Elle exige qu'aucun privilège ne soit créé au détriment d'un peuple, que tous les hommes, naissant avec les mêmes chances, soient placés pour lutter dans la vie, dans les mêmes conditions. Les discriminations raciales doivent être abolies et, avec elles, les différentes catégories de citoyens et les inégalités politiques.

Un régime de justice doit réserver le même traitement à tous les enfants, ces enfants qui n'ont pas demandé à naître. L'école pour le petit européen, la rue et la boîte à cirage pour le petit autochtone : cette réalité coloniale, il nous faut la bannir de notre pays. (applaudissements prolongés)

La Constitution française proclame dans son préambule : « La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». A moins de considérer ce texte comme « chiffon de papier », il serait temps de changer de langage et de méthode en Algérie.

Lorsque les inégalités de base auront disparu, la société algérienne prendra une autre physionomie, le pays un autre visage et le bonheur entrera dans nos foyers.

NOS POSITIONS FONDAMENTALES ET NOTRE ORIENTATION

Mais il ne faut pas nous le dissimuler. Le système colonial sera long à mourir. Pendant des années, il nous faudra lutter pour le désagréger, le détruire et en extirper tous les germes.

Pour être à la hauteur de cette mission et de cette œuvre de longue haleine, l'U.D.M.A. doit rester fidèle à ses principes, fidèle à ses amitiés et à ses alliances si elle ne veut pas courir le risque d'une déviation mortelle. Nous avons surmonté bien des crises depuis six ans. Nous en surmonterons d'autres encore, à la condition de rester rivés à des postulats politiques que l'action quotidienne a soumis à l'épreuve probatoire des faits et de l'évolution sociale.

I — PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

Il est vain de croire que l'on peut édifier du solide et du durable sans l'appui des masses populaires, même lorsqu'elles sont colonisées. Si un gouvernement — disons, une haute administration pour l'Algérie — se refuse à concevoir cette vérité élémentaire, il trahit les devoirs de sa charge. Nul régime n'a pu éternellement se maintenir contre la volonté du peuple. Son appui et son enthousiasme nous sont indispensables. Et lorsqu'ils nous font défaut, nous nous interdisons d'user de subterfuges, de démagogie ou de violence, même lorsque nous avons la certitude d'avoir raison.

Pour nous, l'idéal populaire est notre seul guide.

Convaincre nos populations, les instruire, les guider tout en leur faisant toucher du doigt les pièges, les manœuvres de diversion dont elles sont victimes de la part d'un adversaire redoutable dont il ne faut jamais minimiser la puissance : tel est notre rôle, rôle essentiel d'animateurs et d'éducateurs. (applaudissements)

Il ne s'agit pas pour nous de flatter les instincts populaires, ni d'abuser nos masses laborieuses pour recueillir leurs suffrages. Servir le peuple ne consiste pas à le tromper ni à le suivre dans des erreurs possibles. Servir le peuple, c'est avoir assez de courage pour rester au milieu de lui, payer avec lui des fautes que l'on n'a pas commises, souffrir sa souffrance, jusqu'au jour où le malade et son médecin vaincront ensemble le fléau pour sortir de l'abîme où le malheur les a précipités.

Notre pays a deux aspects. Le premier c'est celui que le colonisateur a fait moderne pour sa satisfaction personnelle. Le second, c'est celui où ont été maintenus nos massifs paysannes. Il y a là deux mondes que des siècles séparent.

Cet écartèlement nous réduit à l'impuissance et nous conduirait à la mort s'il devait durer. Il nous faut choisir. Ou retourner en arrière; ou nous élancer hardiment dans la voie du progrès et de la vie moderne.

Je n'ignore rien de la nostalgie du passé, ni de la force attractive du sentiment. Je relisais, l'autre jour, une page de Pierre Loti où les mystères des vieilles mosquées sont évoqués avec sympathie certes, mais avec une désarmante naïveté.

« Oh ! Maghreb sombre, écrit le grand chanteur de la vieille Turquie, reste bien longtemps encore muré, impénétrable aux choses nouvelles, tourne le dos à l'Europe et immobilise-toi dans les choses passées !

« Dors, continue ton vieux rêve, afin qu'il y ait au moins un dernier pays où les hommes fassent leurs prières. Qu'Allah conserve au peuple arabe ses songes mystiques, son immobilité dédaigneuse et ses haillots gris ».

Lorsqu'on réfléchit, on découvre que cette littérature est doublement mortelle. Parce que, le sommeil, poétiquement évoqué, est frère de la mort, et parce que, les morts ne peuvent pas se défendre contre les vivants.

Ah ! si l'Europe était restée chez elle et si la voix des Pierre Loti avait pu empêcher que la terre d'Islam ne fût violée, le choix aurait pu prendre, pour nous, une autre forme. Mais qui oserait tranquillement dormir aujourd'hui, alors que l'Europe est au milieu de nous, que l'odeur du pétrole empoisonne notre chaumière, que le bruit de l'avion trouble nos rêves d'antan, et que le voisin européen menace de son tracteurs et de son machinisme notre jardin, nos cimetières, notre existence même ? (applaudissements prolongés)

Assez de rêves ! Si nous voulons défendre le patrimoine que nous ont légué nos ancêtres, il nous faut résolument hausser notre pays à la hauteur des temps présents : la T.S.F. à la Mosquée, le confort moderne au foyer, l'atelier, l'usine et l'énergie atomique partout dans le pays. Sinon, condamnons-nous à voir périodiquement le soldat colonial violer nos maisons, insulter notre foi et détruire les derniers vestiges d'un passé respectable. (applaudissements)

Nous ne triompherons du colonialisme européen qu'en utilisant les propres armes de l'Europe. (applaudissements) La science nous a vaincus, la science nous libérera. (applaudissements) Partout des routes, partout des écoles, partout des laboratoires, partout des moyens modernes de travail et de production et le colonialisme sera détruit. (applaudissements)

L'usine rompt sans doute l'harmonie d'un paysage. Son voisinage est triste. Mais il y a quelque chose de plus triste, de plus insupportable, de plus sordide : c'est la servitude qui pèse sur les peuples colonisés. (applaudissements prolongés).

II — LA DEMOCRATIE FRANÇAISE EST NOTRE SOUTIEN NATUREL

A côté de cette action populaire, il convient de placer au deuxième rang de nos préoccupations la nécessité de l'appui des forces démocratiques qui existent en France.

La démocratie française est notre soutien naturel.

Des esprits faibles ou malveillants interprètent à leur façon un tel mot d'ordre, vital pour l'Algérie. Ce faisant, prétendent les uns : « L'U.D.M.A. serait l'alliée des colonialistes » ; elle serait, ajoutent les autres « contre l'indépendance du peuple algérien ».

Nous calomnier de la sorte, c'est faire preuve d'une singulière indigence d'esprit. Au demeurant, nous attendons que nos détracteurs courageux nous montrent le chemin des barricades et de la liberté. (applaudissements, rires)

En vérité, aucune politique constructive ne peut échapper aux impératifs de la configuration sociale d'un pays. Examinons donc le « fait algérien », les « réalités algériennes ».

En 1830, l'Algérie était une puissante féodalité tribale. De cette féodalité, il ne reste rien. Les tribus ont été dépeuplées, disloquées, appauvries. Elles sont devenues une poussière d'individus.

Mais, au cours du siècle de colonisation, une autre féodalité s'est constituée, plus puissante que la première, celle des colons européens. Parallèlement à celle-ci, une pseudo-féodalité arabe s'est reconstituée au gré des faveurs d'une administration aux ordres. Au total 100.000 privilégiés, européens et musulmans, sur une population de 9 millions d'habitants.

Que pouvons-nous attendre de ces hobereaux plus ou moins parvenus, affairistes d'envergure qui exploitent férocement notre pays ? Rien qui soit profitable au peuple et qui soit comparable à la démocratie.

Cependant, les forces dont ils disposent sont telles qu'ils peuvent impunément entrer en révolte ouverte contre la Métropole et chasser ses représentants. L'exemple des gouverneurs généraux **Viollette** et **Chataigneau** est probant.

Ces féodaux se sont acquis les bons offices du Gouvernement général où ils ont placé leurs hommes de confiance, et ceux de l'armée où leurs enfants occupent des postes-clé. L'Algérie est devenue leur domaine privé. Ils ont déjà constitué depuis 1900, grâce à l'autonomie financière, un État à eux, l'**État algérien**. Avec la complicité de Naegelen, ils viennent de monopoliser l'Assemblée algérienne.

Rejeter l'appui du peuple de Paris, celui des encyclopédistes et de la Résistance, c'est se condamner à vivre misérablement dans ce Dominion, avec comme « maîtres » les grands seigneurs de la Mitidja et du Sersou. (applaudissements)

Il faut bien le comprendre. La révolution en Algérie ne peut prendre que deux formes. Ou bien s'associer au peuple de France contre l'État algérien féodal, ou bien s'entendre avec la féodalité algérienne contre la démocratie française. De ces deux révolutions, c'est la dernière qu'il ne faut jamais faire. (vifs applaudissements)

C'est avec le concours du peuple français que nous pouvons ramener à la raison les oligarchies qui dominent notre pays. C'est là une vérité élémentaire qui ne peut être niée que par des apprentis politiciens.

La République algérienne se déclare solidaire de tous les démocrates de France. Elle ne sera pas, cela est certain, l'œuvre de **Sayah Abdelkade** et de **Rencarel**. Elle sera celle du démocrate français, du démocrate et du fellah d'Algérie, ou elle ne sera pas. (applaudissements)

En 1793, la Convention prenait le décret suivant :

« La Convention nationale déclare, au nom de la Nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté et charge le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples et défendre les citoyens qui auraient été vexés ou qui pourraient l'être pour cause de la liberté ».

Toute la tradition du peuple français est dans ce décret qui reste valable pour nous. Quand le gouvernement français ne le respecte pas, c'est la France elle-même qui n'est pas respectée.

La solidarité de la démocratie française et de la démocratie algérienne n'est plus à démontrer. Pas plus sur ce point que sur les autres, notre doctrine n'a pu être prise en défaut. Elle s'est vérifiée aussi exacte qu'efficace.

Fort de cette certitude, l'U.D.M.A. adresse au peuple de France, à celui des Universités, à celui des usines et des champs son salut fraternel et l'espoir de le voir bientôt à ses côtés contre les fraudeurs de la loi et la dictature de l'argent. (applaudissements prolongés)

III — L'UNION NORD-AFRICAINE

Une autre solidarité nous unit avec la même force aux peuples frères de **Tunisie** et du **Maroc**. Dans le monde moderne soumis aux impératifs économiques, les nations et les peuples ne peuvent plus s'isoler, se suffire à eux-mêmes. L'Algérie, entité politique, ne connaîtra la véritable prospérité, que si les barrières douanières qui la séparent de la Tunisie et du Maroc disparaissent. (applaudissements)

Sans doute, ces trois États auront chacun, dans un avenir prochain, une Constitution et une personnalité propres. Mais leur union est inéluctable. L'Afrique du Nord rentrera véritablement dans l'histoire, le jour où l'**UNION NORD-AFRICAINE** prendra corps. (applaudissements)

Ce n'est pas là une entreprise chimérique. Lorsque les trois États qui la composeront auront réalisé leur équilibre intérieur, social et politique, la deuxième phase sera grandement facilitée.

Pour l'instant, j'adresse, au nom de notre Deuxième Congrès national, mon salut fraternel aux Marocains et aux Tunisiens et je leur présente, au nom de l'U.D.M.A. nos meilleurs vœux de liberté, de prospérité et de bonheur. (applaudissements)

IV — L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES RESTE LA SUPREME CHANCE DES PEUPLES COLONISES

Notre Parti est une grande famille où les membres de la communauté sont étroitement unis, quels que soient leur origine, leur religion, leur milieu social.

Au centre de cette communauté, il y a le noyau paysan, c'est-à-dire les quatre millions d'humbles fellahs et les trois millions d'ouvriers agricoles et de khammès. En tout sept millions de petits salariés et d'économiquement faibles. Leur existence misérable — sans pain, sans hygiène, sans école, sans route — est digne de l'enfer dantesque. On peut difficilement imaginer qu'au XX^e siècle, après 120 ans de « civilisation française », il y ait sur les rives de la Méditerranée, sous ce ciel béni de Dieu et chanté par les poètes, un tel paupérisme aggravé par un analphabétisme total, une pareille sujétion entraînant une telle déchéance de l'homme...

Adhérer à un parti assumer des responsabilités, ne consiste pas à briguer des mandats, des décorations et des places. A fortiori, cela ne consiste pas à accepter que la loi puisse être violée, que les urnes puissent être remplies par les soins des administrateurs de communes-mixtes, des caïds et des maires colonialistes, que des rafales de mitraillottes puissent être tirées dans le dos de nos malheureux électeurs, à l'issue des consultations électorales.

Ceux qui ont eu et qui ont cette conception de la « civilisation française » et des « libertés démocratiques », comme ceux qui ont accepté et acceptent d'être les bénéficiaires de ces méthodes barbares et criminelles, relèvent des tribunaux de l'homme, de la sanction de l'histoire et de la justice de Dieu. (applaudissements)

Face à ce monde corrompu, notre but demeure immuable : la défense et l'émancipation du bloc ouvrier et paysan.

Sept millions d'êtres humains, misérablement vêtus souffrent de la faim, dorment à même le sol, habitent des bidonvilles et des gourbis infâmes, vivent dans l'ignorance. « Chaque année qui passe, pour employer le mot du Président Roosevelt, n'apporte à ces mêmes hommes que deux choses : l'IMPOT et la MORT ».

Une politique constructive de libération nationale doit pouvoir extirper, en quelque sorte, cette multitude humaine de son siècle moyennâgeux. En 1595, Henri IV voulait que tout paysan français pût « mettre, chaque dimanche, la

poule au pot ». Parce que nous sommes au siècle de l'énergie atomique, notre ambition est un peu plus grande. Nous voulons que nos fellahs habitent des maisons salubres, couchent sur des lits et dans des draps et lisent chaque matin le journal de leur choix.

Cette entreprise, le régime colonial ne veut pas et ne peut pas l'entreprendre. C'est pourquoi il doit disparaître. Nous mêmes, nous ne pouvons la conduire à bien que si nous sommes épaulés par la démocratie française d'abord et par l'organisation des Nations-Unies ensuite. Aujourd'hui, il y a un rapport d'interdépendance entre tous les peuples qu'animent le même idéal. L'U.D.M.A. est une communauté nationale, mais c'est une communauté dont les frontières ne s'arrêtent qu'aux frontières de la démocratie mondiale. (applaudissements)

Contre la faim, l'ignorance et la maladie, nous en appelons à tous les hommes de bonne volonté, à toutes les nations démocratiques. Les calamités nées du colonialisme sont innombrables. **Aucun fléau humain ne peut solliciter, avec autant d'urgence, la solidarité des Nations.**

C'est pourquoi nous demeurons profondément attachés à la **Charte de l'Atlantique** et de **San Francisco**, à l'Organisation des Nations-Unies, quelles qu'en soient par ailleurs, les imperfections et les insuffisances.

C'est l'Organisation des Nations-Unies — et cette organisation seule — qui peut financer et faire doter le pays d'un équipement moderne à l'égal de l'altière Europe et des nations privilégiées, équipement qui permettra de rénover son artisanat, de créer des industries locales, et, en multipliant les moyens de production, d'élever le standard de vie de nos fellahs.

C'est l'Organisation des Nations-Unies — et cette organisation seule — qui peut mettre le régime colonial hors-la-loi, défendre les peuples faibles contre l'égoïsme, l'exploitation de l'impérialisme colonial et assurer la paix en assurant la sécurité et la liberté de tous.

Cette vérité, le président Roosevelt l'a exprimée à différentes reprises au moment où il dirigeait le grand combat contre l'Italie, le Japon et l'Allemagne hitlérienne.

« Le système colonial, disait-il à son fils, implique la guerre. On exploite les ressources des Indes, de la Birmanie, de Java, on prend toute la richesse de ces pays, sans rien leur donner en échange, ni instruction, ni amélioration du

standard de vie, ni un minimum d'hygiène. Tout ce que l'on fait, c'est accumuler des conflits, qui mènent à la guerre. Tout ce que l'on fait, c'est montrer l'inanité de toute organisation de la paix, avant même que celle-ci soit assurée ».

Les peuples sont donc avertis. Si un nouveau conflit éclate, la responsabilité en incombera, tout entière, aux pays impérialistes. Pour maintenir leur politique de rapine, ces pays ne tendent à rien moins qu'à disloquer l'organisation des Nations-Unies, à diviser pour régner, jusqu'au jour où le feu qu'ils auront allumé consumera, pour la troisième fois, l'humanité entière. (applaudissements)

Les intrigues qui se trament autour des anciennes colonies italiennes sont particulièrement significatives. Pour ajourner l'abolition du régime colonial, les nations colonisatrices sont capables de tous les crimes, y compris le plus terrible de tous : la guerre. (applaudissements prolongés)

NOUS LUTTERONS, COMME PAR LE PASSE, POUR DEFENDRE LES INTERETS SUPERIEURS DE L'ALGERIE

En faisant des quatre points qui précèdent le fondement de sa doctrine, l'U.D.M.A. toujours soucieuse des intérêts supérieurs de l'Algérie, a le respect de la volonté de notre peuple, peuple magnifique dans l'adversité, patient dans le malheur, épris de liberté et de justice.

Le devoir de notre parti a été et reste celui de lui présenter une doctrine claire, un programme simple et objectif, une analyse des faits correcte et sincère.

C'est à la lumière de ces faits que depuis le Congrès de Sétif, vos élus, votre bureau politique et votre journal ont mené une féconde activité que je veux succinctement rappeler devant vous.

A) Devant le pacte atlantique.

La politique internationale a évolué avec une rapidité déconcertante vers un antagonisme aigu des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., antagonisme qui risque chaque jour de s'aggraver et de nous conduire vers une nouvelle conflagration universelle.

Nous l'avons déjà dit, cette évolution n'a été possible que parce que entre les deux géants auxquels revient le mérite

d'avoir abattu la tyrannie nazie, des nations attardées et profondément attachées aux conceptions du XIX^e siècle se sont interposées pour attiser le différend, jeter de l'huile sur le feu, afin de sauvegarder leurs privilèges. (applaudissements).

Parmi ceux qui mènent ce jeu perfide, nous devons citer, en premier lieu, les colonialistes anglais et français. On pouvait déjà observer, au cours des hostilités, que le premier ministre anglais, **Winston Churchill**, avant même d'abattre le fascisme allemand, était guidé dans la conduite de la guerre, par l'arrière-pensée de maintenir la domination anglaise en **Asie** et en **Afrique**. Et par coïncidence d'intérêts, de conserver à la **France**, à l'**Italie** et à la **Hollande** leurs anciennes colonies. (applaudissements)

C'est de ces intrigues qu'est né le **Pacte atlantique** que nous ne pouvons admettre parce qu'il risque de ruiner l'O.N.U. comme certains pactes de même nature, ont ruiné, entre les deux guerres, la Société des Nations.

L'entente des **Etats-Unis** et de l'**U.R.S.S.** est possible. Elle peut seule rendre la **Charte de l'Atlantique** et les **Accords de San-Francisco** exécutoires. Tel n'est pas l'avis des vieux empires coloniaux. (applaudissements)

Pour nous, cette entente est notre suprême chance. (applaudissements). Pour libérer l'Europe et les îles du Pacifique, les deux grandes démocraties ont été pendant trois années des amies et des alliées. Pourquoi ne le resteraient-elles pas aujourd'hui, pour coopérer à notre libération et à la transformation du monde ? (applaudissements)

B) Parmi les combattants algériens de la paix et de la liberté.

Du Congrès de Wroclaw, après l'intervention si émouvante d'**Aimé Césaire** était née l'idée d'un Congrès Mondial des Partisans de la Paix, s'élargissant à toutes les couches sociales du monde entier et aux peuples colonisés. Ce congrès fut fixé au mois d'avril 1949, à **Paris**.

La question se posait de savoir si l'U.D.M.A. devait participer aux travaux de ce congrès. Notre participation active fut décidée par le Bureau politique qui l'envisagea dans tous ses aspects et notamment :

1.) Du point de vue de la doctrine du Parti :

a) Fidèle à un mot d'ordre impérieux de notre dernier congrès de Sétif, l'U.D.M.A. ne pouvait être « absente »

des débats qui devaient s'instaurer à une tribune de portée mondiale ;

b) Il nous fallait, il nous faut plus que jamais tenter de faire entendre notre voix, la voix de l'Algérie, incluse malgré elle dans le Pacte atlantique. (applaudissements)

c) Notre présence à Paris nous permettait de vérifier la doctrine même de l'U.D.M.A. en établissant des contacts avec les représentants d'autres pays colonisés. C'était un véritable test dont aucun militant ne peut méconnaître l'importance.

2.) Du point de vue des pays colonisés :

Nous avons pu, au cours des travaux du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, renouveler, par un travail actif, une expérience qui nous est chère.

Vous vous souvenez de la constitution du fameux groupe interparlementaire des pays d'outre-mer en 1946 qui devait marquer efficacement les travaux de la deuxième Assemblée constituante.

Grâce à la délégation algérienne, un groupement de même nature s'opéra entre les pays coloniaux et intervint au cours des assises de ce congrès.

Nous pûmes confronter avec des Vietnamiens, avec des Indonésiens, avec des Malgaches, avec des représentants de l'Afrique Noire, et d'autres encore, nos idées et notre action.

Avec quelques différences locales, le fait colonial s'imposait dans toute sa laideur morale. Notre prise de conscience n'en était que plus impérieuse. Une grande espérance naissait au contact des représentants de toutes les races opprimées. (applaudissements)

3.) Du point de vue du problème de la paix :

Et c'est ainsi qu'une action commune nous permit d'une manière définitive de faire du problème colonial un cas particulier de celui de la paix.

Il ne peut y avoir de paix avec le colonialisme. Cette proposition, qui tend à devenir aujourd'hui une notion commune, trouva une expression lapidaire dans le Manifeste du Congrès (applaudissements).

C'est encore là une de nos satisfactions.

C) Devant le parlement français.

Pour parer à l'offensive colonialiste dirigée contre les peuples d'Outre-mer par les trusts coloniaux, notre parti a

alerté le parlement français où nous avons noué de solides amitiés. Nous avons frappé à toutes les portes. Et chez un grand nombre de parlementaires — de toutes opinions — nous avons trouvé une audience souvent compréhensive.

Le Parti communiste français a adopté, à quelques détails près, la même position que nous sur le problème algérien. Son appui nous est acquis. C'est justice que de le dire. La classe ouvrière française est le meilleur de nos alliés. Qu'elle en soit remerciée. (applaudissements)

Quelques rares socialistes ont partagé notre émotion et notre indignation, quant aux procédés employés en Algérie depuis 1948, en matière d'élections préfabriquées. Il nous appartient d'intensifier nos contacts pour que cette petite fraction de la **Section française de l'Internationale ouvrière** devienne plus importante.

Notre propagande est, sur cette partie de l'opinion publique, extrêmement difficile. Il ne faut pas oublier que les deux hommes qui sont à la tête du gouvernement général sont tous deux socialistes, l'un : M. Naegelen, venu de la Métropole, avec un passé de militant apparemment respectable ; l'autre M. Ciosi de la Fédération d'Alger qui, volontiers, aime à se faire passer pour un sympathisant du Congrès musulman de 1936. Cette situation rend les membres du parti socialiste français peu accessibles au nouvel état de fait créé depuis le 4 avril 1948. « C'est tellement invraisemblable » aiment à nous répéter certains amis socialistes, qu'ils préféreraient s'occuper d'autre chose pour ne pas mettre en accusation un membre du comité directeur, dont l'influence dans les conseils du gouvernement a, de plus, empêché la commission d'enquête désignée par l'Assemblée de l'Union française de se transporter sur les lieux au lendemain des élections à l'Assemblée algérienne.

Le M.R.P. a voté dans son Congrès de Strasbourg, une motion sur l'Algérie par laquelle il réclame l'application du statut de l'Algérie, la suppression des communes mixtes et le respect de la loi dans les territoires d'outre-mer.

Certains députés de ce groupe ont visité notre pays. Ils ont même assisté aux dernières élections cantonales et n'ont pas manqué d'alerter les pouvoirs publics et l'opinion de la Métropole sur le scandale des élections frauduleuses.

Les résultats de ce voyage ont été concrétisés dans la motion de **Strasbourg**. Nous enregistrons avec satisfaction cette motion, et nous félicitons tous les démocrates chrétiens qui

entendent poursuivre sur le plan du plus haut idéal une entente de toutes les familles spirituelles d'Algérie.

Dès avril 1947, dans un commentaire de notre projet de constitution rédigé sous forme d'appel adressé aux Français et aux Musulmans pour la formation d'une communauté algérienne, nous écrivions :

« Notre Constitution crée une véritable communauté fraternelle entre Musulmans et Européens, en Algérie. Elle jette un pont entre la Chrétienté et l'Islam. Ainsi, elle est, avant tout, une œuvre de réconciliation et de synthèse. Depuis le haut moyen âge, depuis les Croisades, c'est peut-être la première tentative de ce genre conçue avec le maximum de chances de réussite. Raison supplémentaire pour nous de ne pas échouer. Et, en donnant à notre pays le juste équilibre dont il a besoin, avec la paix sociale qui garantira son avenir, nous offrirons à la méditation de l'univers entier une expérience décisive de fraternité humaine et de coopération entre des hommes d'origine et de spiritualité différentes ».

Nous demeurons aujourd'hui ce que nous étions hier. (applaudissements)

Quant aux partis conservateurs, P.R.L., R.P.F., Indépendants, Radicaux de droite, etc..., leur réponse revêt généralement un caractère ironique. « Comment vous croire, nous disent-ils, ce sont « vos amis socialistes » qui mènent la baraque. »

En vérité, M. René Mayer, en envoyant son ami M. Naegelen en Algérie se révélait fin stratège. (applaudissements)

E) Voyage du Président de la République.

Dans ce même ordre d'idées, nous avons présenté à M. le Président de la République, lors de son voyage en Algérie, notre respect et nos doléances. Dans une longue lettre ouverte, qui, je peux le dire, a eu un grand retentissement en Algérie, en France et même à l'Etranger, nous avons exposé notre opinion sur l'avenir de notre pays, sur les injustices qui s'y commettent et sur les remèdes qui s'imposent.

Il m'a été publiquement demandé la raison pour laquelle nous avons salué M. le Président de la République Française.

La raison est bien simple. Le bureau politique de l'U.D. M.A., dans sa réunion du 25 mai, en avait ainsi décidé après une ample discussion.

Nous avons estimé, en effet, qu'un parti politique qui se réclame de l'amitié et de l'union avec le peuple français, ne pouvait faire meilleur geste vis-à-vis de ce peuple que de saluer le Premier Magistrat qui symbolise à la fois les institutions républicaines et la résistance à l'occupation hitlérienne. Au demeurant, constitutionnellement, le Président de la République n'est pas responsable de la politique du gouvernement. En le saluant nous sommes restés dans le cadre de notre politesse traditionnelle. (applaudissements)

Qu'il nous soit permis cependant de déplorer le peu d'efficacité de ce voyage sur le plan qui, dans ce pays, est primordial : Les réformes de structure. L'amnistie des innocentes victimes du 8 mai 1945, promise dans un discours solennel, est toujours attendue. Si la parade fut impeccable, le peuple algérien, comme toujours, n'en a recueilli aucun bénéfice. (applaudissements)

F) A l'Assemblée algérienne.

Le Dr. Francis, président de notre groupe à l'Assemblée algérienne, vous fera au cours de nos travaux, un exposé complet de nos interventions, de nos projets de décisions et de notre position sur l'ensemble des problèmes.

Nous devons retenir ceci : D'une assemblée préfabriquée issue de scrutins frauduleux, il ne faut pas attendre autre chose que le maintien du statu-quo. Parmi les délégués, 70 totalisent à eux seuls, deux cent mille hectares de bonnes terres. Ce ne sont pas des terriens de cette envergure qui voudront diminuer leurs bénéficiaires.

Il n'en demeure pas moins que la loi organique portant statut de l'Algérie étant devenue la loi de ce pays, il est indispensable d'en réclamer l'application.

Dans ce domaine, nous avons déposé différents projets de décision, concernant notamment la suppression des communes mixtes, des territoires du Sud, et l'égalité de représentation dans toutes les assemblées élues.

Pour amorcer une politique de recasement et de paysanat, nous avons demandé que les fellahs installés depuis un certain temps sur des terres communales ou domaniales, puissent devenir propriétaires de ces terres.

La scolarisation et la suppression des classes de mi-temps ont également fait l'objet de nos interventions. M. le Gouverneur général disait un jour « qu'un peu d'instruction nuit à l'homme ». Il est regrettable qu'il n'ait pas songé à mettre

en harmonie ses discours et ses actes et à scolariser, autrement que pour les besoins de statistiques mensongères, l'enfance musulmane.

Quant à la **Sécurité sociale**, les rôles, comme il fallait s'y attendre, ont été renversés. Ceux qui prétendent que l'Algérie constitue « **trois départements français** » ont rejeté l'application de la loi métropolitaine réclamée précisément par nous, représentants authentiques du peuple, qui avons à cœur la défense de l'ouvrier algérien et de l'amélioration réelle de sa condition sociale. (applaudissements)

L'Assemblée algérienne gardienne vigilante des intérêts des gros possédants, est un frein aux réformes. Il ne pouvait en être autrement. Le mandarinat est incompatible avec la démocratie.

G) Au Maroc et en Tunisie.

Le Congrès de Sétif avait préconisé des contacts fréquents avec le Maroc et la Tunisie. Il avait même projeté l'installation d'une délégation permanente du parti à FEZ et à TUNIS.

Il ne nous a pas été encore possible de créer, — pour une question d'ordre technique — ces deux permanences. Mais j'ai pu me rendre en mai dernier au **Maroc**. J'ai rendu visite aux partis politiques marocains, aux Algériens y résidant.

Chez tous, j'ai trouvé l'accueil le plus cordial. J'ai salué en votre nom les membres du Bureau politique du Parti de l'Istiqlal marocain. J'ai été reçu à la résidence de **Hadj Tahar Balafredj**, son secrétaire général. (applaudissements)

A **Fez**, le président du Parti démocrate de l'Indépendance Marocaine, notre ami **Mohamed Hassan El Ouazzani**, m'a accueilli chaleureusement. J'ai été son hôte et l'hôte de ses amis. J'ai visité en leur compagnie la grande faculté de Karawouine. J'ai salué son directeur, le sympathique et vieil ami, **Si Mohamed El-Fassi**.

J'ai adressé en votre nom un message de respectueuse déférence à S.M. le Sultan et j'ai présenté les souhaits de bien-être et de prospérité de l'U.D.M.A. au peuple marocain dont les organisations culturelles et politiques se fortifient et prennent de plus en plus conscience de leurs responsabilités.

Quant aux Algériens résidant au Maroc, le moins que je puisse dire est que nous avons contracté vis-à-vis d'eux une

dette de reconnaissance inoubliable. J'ai vécu parmi eux des heures familiales. Ils ont été généreux pour notre parti, fraternels pour moi, solidaires de notre action, partageant entièrement les espérances de la patrie absente. (vifs applaudissements)

En votre nom, j'adresse à tous mes sincères remerciements.

Les autorités françaises que j'ai pu approcher en compagnie des délégations d'Algériens et avec lesquelles je me suis entretenu de l'U.D.M.A. et des différents aspects du problème algérien, ont été courtoises.

A la même époque, nos camarades **Boumendjel** et **Boutarène** se sont rendus à **Tunis**. Ils ont pris contact avec les étudiants algériens de **Djemâa Ez Zitouna** et avec les dirigeants des partis politiques tunisiens, des organisations culturelles et de la presse. Ils ont rendu visite au recteur et aux professeurs de l'université de la Zitouna qui, tous, ont montré pour l'Algérie et les Algériens un vif intérêt.

Nos camarades ont profité de leur voyage pour régler certains conflits estudiantins nés d'une propagande pernicieuse introduite au sein de cette université. Dans une série de petites conférences, ils ont mis en garde nos jeunes camarades contre toute propagande équivoque venue de l'extérieur, la culture — la véritable — devant conserver son caractère d'universalité. (applaudissements)

Avec leur cordialité coutumière, les dirigeants tunisiens les ont reçus et entretenus des problèmes de l'heure. Le Congrès leur adresse ses remerciements fraternels.

La grande famille spirituelle nord-africaine, secouée sans cesse par l'épreuve, se reconstitue. (applaudissements)

LES RESPONSABILITES DE LA HAUTE ADMINISTRATION DANS LA CRISE MORALE QUE TRAVERSE L'ALGERIE

J'arrive au terme de mon exposé. Il me restait à fixer les responsabilités dans le drame douloureux que vit, depuis deux ans, le peuple algérien.

Les rapports de l'Algérie avec la Métropole, d'une part, et la nécessité d'une politique d'équilibre entre les deux éléments ethnique qui peuplent l'Algérie, d'autre part, ont

toujours imposé aux représentants de la France, particulièrement depuis la guerre de 1914, un rôle d'arbitre, auquel il leur était difficile de se soustraire.

Depuis le départ de M. l'ambassadeur Chataigneau, les choses vont autrement en Algérie. M. le gouverneur général Naegelen a abdiqué ce rôle. (applaudissements). Depuis son arrivée, la France républicaine est absente. (applaudissements). L'exploitation des masses populaires est plus féroce que jamais. C'est le parti terrien qui s'est installé au pouvoir et mène l'Algérie à la schlague. (applaudissements)

Présentement, qui veut réclamer son droit au gouvernement général, a plus de chance d'aboutir en s'adressant à MM. Borgeaud, Rencurel ou Sayah Abdelkader, qu'à M. Naegelen lui-même. (rires applaudissements)

Nous avons, à différentes reprises, signalé cette anomalie à M. le Gouverneur général et à ses directeurs de cabinet. Nous nous sommes heurté à une incompréhension totale.

Certes, des promesses nous ont été faites. En mars dernier, par exemple, à la veille des élections cantonales, j'ai été reçu par M. Naegelen. Je lui ai exposé la nécessité et l'urgence de rendre la liberté de vote aux électeurs musulmans et de procéder aux élections du deuxième collège dans les mêmes conditions que celles du premier collège.

M. le Gouverneur général m'a donné sa parole d'homme et de représentant de la France qu'il en serait ainsi et que des ordres formels seraient donnés aux préfets.

Puis il s'en alla en Alsace, laissant à M. Ciosi, le technicien de la fraude et du mensonge, le soin de faire désigner des conseils généraux « préfabriqués ». Après les résultats obtenus par les procédés scandaleux que nos fellahs connaissent bien, M. Naegelen déclarait à Paris que les « élections s'étaient passées selon ses prévisions. » !

Après cette déclaration, nous nous sommes demandé si M. le Gouverneur général était un naïf abusé ou un cynique complice. Dans les deux cas, les résultats restent les mêmes : M. Naegelen agit comme s'il était un gouverneur général colonialiste. Quoi qu'il en soit, la position qu'il a cru devoir adopter et la situation qui en résulte sont extrêmement graves. (applaudissements)

J'ai eu l'honneur d'approcher M. le gouverneur général et de l'accompagner, en 1947, alors que, ministre de l'Éducation nationale, il faisait une visite dans la région de Sétif. Le soir, au théâtre municipal, il nous entretenait de la scolarisation

et de la structure de l'Union française. « Elle sera, nous disait-il, comparable à une « harpe », où chaque peuple semblable à une corde, donnera un son particulier sans nuire à l'harmonie de l'ensemble ».

J'ai retenu l'image parce qu'elle entre dans nos conceptions. Elle résume admirablement la politique basée sur une Algérie respectée dans sa personnalité, et associée à une France démocratique et anti-colonialiste.

Il faut croire que M. Naegelen, gouverneur général de l'Algérie, n'est plus M. Naegelen ancien ministre de l'Éducation nationale. Car M. le Député de Strasbourg depuis qu'il est à la tête de l'Algérie n'a plus qu'une seule corde à sa harpe : la corde des gros colons terriens et de leurs satellites musulmans. (applaudissements)

Nous avons longtemps cherché les raisons de cette hostilité déclarée aux masses musulmanes et à des hommes qui se réclament sincèrement des principes de 1789. Nous n'en avons trouvé qu'une : la conjoncture internationale. Peut-être a-t-on voulu faire croire à l'extérieur que l'Algérie constitue « trois départements français », que les Musulmans sont heureux et qu'éventuellement ils resserviraient dans une nouvelle guerre de libération... des autres. (applaudissements prolongés).

Et pour ce faire, l'opinion publique musulmane a été muselée.

Je ne sais si l'opinion internationale est dupe de ces méthodes et de ce bluff. Pour ma part, je ne le crois pas. (applaudissements)

Notre peuple est profondément mécontent. Non seulement le Parlement français n'a pas fait droit à ses légitimes aspirations, et cela malgré les durs sacrifices qu'il s'est imposés pour la libération de la France; mais encore les maigres libertés qui lui ont été octroyées sont quotidiennement bafouées. Le malaise algérien est à son paroxysme. La colère de notre peuple n'a d'égal que son mépris pour les hommes qui se croient démocrates et qui se permettent de le dépouiller lâchement de son droit et de sa dignité. (applaudissements)

Toute collaboration est rendue impossible avec une haute administration qui fait du mensonge un attribut de gouvernement. De quelle autorité peut se prévaloir un administrateur de commune mixte ou un maire, convaincus devant leurs administrés de fraudes électorales et de falsification de procès-verbaux ? Et jusqu'à quand les pouvoirs publics

continueront-ils à substituer les caïds et les administrateurs aux électeurs musulmans pour fausser les résultats des consultations populaires ?

Il est urgent que les représentants de la grande nation qu'est la France reviennent à une plus juste compréhension de leur charge qui ne saurait se concevoir sans la justice et le respect de la loi. Est-il besoin de rappeler le mot de **Lamartine** que le député-colon, **Jacques Chévalier** lui-même estimait nécessaire de citer dans un de ces discours ?

« Les libertés dangereuses, ce sont les libertés que le peuple arrache et non celles qu'on lui donne. Le libéralisme est un moyen de gouvernement plus puissant que l'intrigue et la peur ». (vifs applaudissements)

Nous faisons appel à la clairvoyance et à la solidarité des démocrates français d'Algérie et de France. Huit millions de Musulmans, dont le destin fut associé depuis un siècle à celui de quarante millions de Français, ne peuvent plus vivre sous la contrainte et courber l'échine sans courir le risque d'accumuler au fond de leur cœur la haine du voisin.

C'est une aberration de croire que la force supplée à tout, même aux raisons du cœur. Ceux qui pensent ainsi assument devant l'histoire une responsabilité dont ils ne peuvent mesurer ni le poids ni les conséquences.

L'U.D.M.A. ne connaît pas la haine. Elle tend une main loyale à tous ceux qui veulent travailler au bien-être et à la grandeur de l'Algérie, de toute l'Algérie, dans le respect de la légalité républicaine, des droits acquis et des intérêts légitimes de notre peuple. (applaudissements prolongés).

AU TRAVAIL !

Nous sommes les amis de tous. Nous n'avons qu'un seul ennemi : le régime colonial.

Nous faisons appel au pays tout entier pour le combat libérateur. Toutes les forces orientées vers l'avenir sont nôtres. Lorsque l'instituteur français venu de France s'exile dans le bled pour apprendre à lire et à écrire à l'enfant musulman, il entre par là même dans la communauté de l'U.D.M.A. (applaudissements). Lorsque les Oulémas scolarisent près de 150 mille enfants et construisent plus de cent médersas, ils entrent dans la communauté de l'U.D.M.A. et ont droit à la reconnaissance de l'Algérie entière. (applaudissements). Lorsque l'intellectuel musulman, quelles que soient par ailleurs ses conceptions sur l'avenir de

l'Algérie, se dépouille du complexe d'infériorité et apparaît dans la vie avec les réflexes de l'homme libre, il entre dans la communauté de l'U.D.M.A. (applaudissements).

Etre Manifeste, ça n'est pas seulement prendre une carte du parti et payer sa cotisation. C'est avant tout, calmement et sereinement, affirmer à l'Européen, les yeux dans les yeux, que sans être son supérieur, on n'est pas davantage son inférieur. (vifs applaudissements)

Le colonialisme est un concept : le concept du maître et du sujet. C'est ce concept qu'il nous faut détruire. A travers chaque geste de notre vie quotidienne, à travers chaque parole, dans le moindre de nos comportements, nous devons, dans l'accomplissement consciencieux de notre tâche de chaque jour, le refuser et le nier avant même que la loi le condamne à jamais.

Tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en dignité. (1)

Sur le double plan de la vie biologique et de la vie intellectuelle, le dogme des races supérieures est un mensonge grossier. (applaudissements prolongés)

A l'œuvre, jeunesse de l'U.D.M.A. ! A l'œuvre militants de l'U.D.M.A. pour une République algérienne démocratique et sociale, pour un gouvernement et un parlement algérien, pour les couleurs algériennes ! (vifs applaudissements, la salle debout manifeste son enthousiasme)

Notre cause est trop juste pour ne pas être belle. Vous n'avez pas le droit de douter et de marchander vos peines et vos sacrifices.

La vie est trop courte pour la gaspiller en de vaines ambitions. Une seule ambition doit dominer toute notre vie :

LA CONQUETE DES DROITS DE L'HOMME COLONISE ET CELLE DE LA LIBERTE POUR NOTRE PEUPLE.

(Vifs applaudissements. La salle debout ovationne le secrétaire général. Des cris éclatent de tous côtés : Vive le Manifeste, vive Abbas, vive la liberté.)

(1) Déclaration des Droits de l'Homme des Nations-Unies.

Annexes

A la veille des élections cantonales (20 et 27 mars 1949), et pour éviter que ne se renouvelle la force tragique des élections à l'Assemblée algérienne, notre secrétaire général, mandaté par le Bureau Politique de l'U.D.M.A., rendait visite à M. le Gouverneur général de l'Algérie.

Au cours d'un long entretien, M. Naegelen prenait l'engagement de laisser se dérouler la compétition électorale dans le cadre strict de la loi qui garantit la liberté et le secret du vote.

A la suite de ce contact, notre Secrétaire général adressait à M. le Gouverneur général la lettre ci-dessous où il consignait sommairement la matière de l'entretien.

Alger, le 9 mars 1949.

Ferhat ABBAS, Secrétaire général de l'U. D. M. A.

à

Monsieur le Ministre NAEGELEN
Gouverneur général de l'Algérie

ALGER.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'entrevue que vous m'avez accordée ce jour, vous avez bien voulu m'assurer que votre administration, nullement hostile à l'U.D.M.A., entendait rester impartiale dans les compétitions électorales. Au nom de mon Parti, je vous en exprime ma vive satisfaction.

Je tiens à vous renouveler la déclaration que j'ai faite maintes fois : l'U.D.M.A. inscrit son action politique dans le respect de la légalité républicaine et dans le cadre de l'union du peuple d'Algérie et du peuple de France. Hostile à toute politique de blocs raciaux, nous avons aré notre action vers l'union des deux éléments ethniques qui composent la population algérienne, persuadés que cette union est indispensable à la prospérité et à la démocratisation de notre pays.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, j'insiste tout particulièrement pour que des ordres soient donnés en prévision de la consultation électorale présentement ouverte.

Nous demandons en particulier :

1.) que les délégués des candidats pris dans la circonscription ou la commune puissent avoir à toute heure libre accès à la salle de vote, au même titre que les candidats eux-mêmes ; (1)

2.) que sous aucun prétexte, le dépouillement des urnes ne se fasse à huis clos ; (2)

3.) qu'aucune personne étrangère à la circonscription et à la commune ne puisse présider un bureau de vote, surtout, lorsqu'il s'agit d'agents d'autorité (administrateurs ou caïds).

Dans l'intérêt d'une saine politique d'apaisement et d'une union fraternelle, je me permets d'insister spécialement, Monsieur le Ministre, pour que vos ordres soient scrupuleusement observés et respectés à tous les échelons de la hiérarchie administrative.

En vous remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Ministre l'assurance de mon profond respect.

Signé: Ferhat ABBAS.

N. B. — On demeure confondu à la pensée qu'il ait été nécessaire de présenter une telle requête en 1949, pour rappeler à un ministre socialiste, les principes élémentaires d'un droit électoral rudimentaire.

On sait ce qu'il est advenu des engagements de M. Naegelen qui avait pris soin, pour mieux s'en servir comme alibi, d'entreprendre un voyage à Strasbourg, deux jours avant le scrutin.

A titre d'information indiquons qu'au moment où le M. le ministre Naegelen s'engageait formellement à faire respecter la loi et la liberté de vote dans le deuxième collège, le préfet Ciosi, directeur de son cabinet, rencontrant, à l'Office de l'Algérie à Paris notre camarade Mostefai, sénateur UDMA lui déclarait, cyniquement et le plus naturellement du monde : « Nous ne pouvons pas être neutres. Nous avons déjà pris des engagements et choisi nos élus ».

Des deux déclarations — celle de M. Naegelen et celle de M. Ciosi — c'est celle du chef de cabinet devenu super-gouverneur qui s'est révélée exacte.

Face au déchainement des forces mauvaises, le lecteur ne manquera pas de noter la position claire et nette de notre parti, ainsi que le ton volontairement mesuré de notre requête. Alors surtout que, deux semaines

(1) Cette demande est conforme à une tradition électorale aussi vieille que le suffrage universel, mais que le législateur a éprouvé le besoin de préciser dans l'art. 15 de la loi du 8 octobre 1947.

(2) Au cours d'une élection partielle à l'Assemblée algérienne, dans un des bureaux de vote à Tamalous (circonscription Collo-Philippeville), notre camarade Ahmed Boumendje, conseiller de l'Union française qui s'était présenté à 18 h. 15, a trouvé porte close. Après s'être annoncé comme étant l'administrateur, le bureau lui fut ouvert. A l'intérieur les employés de la commune — seuls présents dans la salle — se faisaient un devoir de manipuler et de rédiger les procès-verbaux selon des indications préétablies. Notre camarade s'étant avisé de protester, le président du bureau requit les gendarmes qui lui dressèrent procès-verbal et l'expulsèrent manu militari. Ce même président, un nommé Halidou Messaoud ben Ali fonctionnaire de la commune mixte, poussa la délinquance jusqu'à délivrer une copie de la réquisition.

L'expulsion ayant eu lieu, la porte fut immédiatement reformée.

auparavant, l'U.D.M.A. avait été victime d'une escroquerie d'envergure dans la circonscription de Collo-Philippeville au cours d'une élection partielle à l'Assemblée algérienne (6 mars 1949).

Cette dernière consultation électorale vit déferler tous les procédés de fraude qu'il est possible d'imaginer pour se terminer le soir par la fermeture des bureaux de vote, au moment du dépouillement. Les techniciens que sont devenus les administrateurs et certains maires s'en donnèrent à cœur joie.

Pour illustrer ces méthodes, notons un résultat parmi les plus cocasses : Le docteur Kessous, candidat non agréé à cette « élection » complémentaire obtint 496 voix. Quinze jours après (le 20 mars), dans la même circonscription (Collo-Philippeville) et dans les mêmes limites géographiques, le même docteur Kessous, investi cette fois, était « élu » au Conseil général avec 7.066 voix, soit un gain de 6.570 voix en deux semaines.

Grâce à la méthode Naegelen l'autorité de l'impétrant s'était accrue dans de prodigieuses proportions. Le ridicule ne tue pas au gouvernement général de l'Algérie.

M. Fonlupt-Espéaber, député M.R.P. du Haut-Rhin, fut en 1947, rapporteur du statut de l'Algérie. Depuis, il s'intéresse particulièrement à notre pays, dont il a découvert le permanent déséquilibre.

Venu en Algérie en mars 1949, M. Fonlupt-Espéaber a assisté aux élections cantonales scandaleuses qui étaient la suite naturelle des non moins scandaleuses élections à l'Assemblée algérienne du 4 et 11 avril 1948.

M. Naegelen avait-il pris vis-à-vis de son collègue du Haut-Rhin les mêmes engagements que vis-à-vis de Ferhat Abbas ?

M. Fonlupt-Espéaber est trop homme du monde, trop discret pour nous le révéler dans la lettre suivante qu'il a adressée à M. le Ministre de l'Intérieur.

Par contre, il semble que le préfet d'Alger, dont le manque d'intelligence est bien connu, a fait des promesses nettes, qu'évidemment il n'a pas tenues.

Paris, le 14 avril 1949.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur, au cours de l'audience que vous avez bien voulu m'accorder, d'appeler d'une façon très pressante votre attention sur la manière dont j'ai vu se dérouler dans une circonscription du département d'Alger — celle de *Vialar* — les élections au conseil général pour le deuxième collège.

Ce n'est d'ailleurs que pour me confirmer à l'usage que je crois devoir me servir, pour désigner les opérations auxquelles j'ai assisté, du terme manifestement impropre « élections ».

J'ai visité moi-même onze bureaux de vote. Un certain nombre de mes camarades du MRP, venus à ces fins de *Paris* ou d'*Alger*, se sont rendus dans quelques autres. Les constatations que nous avons faites sont concordantes.

Dans plusieurs bureaux de vote — présidés pour quelques-uns soit par l'administrateur de la commune mixte ou par son adjoint, soit même par un administrateur stagiaire ou par un secrétaire de la commune mixte — ou bien il n'existait pas d'isoloir, ou bien les électeurs s'abstenaient d'en user sans que le président, même fonctionnaire, pense à les rappeler au respect des prescriptions légales. Un des administrateurs à qui j'en fis l'observation crut pouvoir me répondre, avec une désarmante inconscience : « Je ne les empêche pas d'y passer ».

Dans certains bureaux, le caid était présent à l'intérieur de la salle de vote, et sa présence n'était pas inefficace. Dans d'autres, il se contentait de faire à la porte du bureau, et en des termes parfois singuliers, la propagande du candidat appuyé par l'administration.

Dans beaucoup de bureaux, de très nombreux électeurs n'avaient ni carte d'électeur, ni évidemment pièce d'identité, et étaient admis à voter sur l'affirmation d'un autre électeur qui les reconnaissait pour qui ils prétendaient être. Le procédé, qui est légalement admissible, mais qui est exceptionnel, prête manifestement, surtout dans les conditions où il était employé, à toutes les erreurs, volontaires ou non. Dans nombre de bureaux, il a été constaté que les mêmes électeurs votaient plusieurs fois, sous des identités différentes.

Dans un des bureaux, un de mes camarades du MRP d'Alger invité à quitter la salle de vote à 10 h. 45 et amené à y rentrer un quart-d'heure après parce qu'il neigeait, a constaté qu'alors qu'au moment de sa sortie la liste électorale ne portait qu'une dizaine d'émargements, elle en portait 194 à son retour. Or, resté à la porte du bureau pendant ce quart-d'heure, il atteste que personne n'a pénétré dans la salle de vote pendant ce temps.

Dans un autre bureau, le scrutin était terminé à 10 h. 30. A cette heure, il ne se trouvait plus aucun électeur ni dans la salle de vote, ni à proximité. Seuls étaient présents dans la salle le caid, le garde champêtre, le chef de section et quelques membres de la djemâa. C'est l'un de ceux-ci qui déclara aux deux témoins : « Vous pouvez repartir, le vote est déjà fait : d'ailleurs, voyez vous-même, il n'y a plus d'électeurs, ils sont tous partis ».

Enfin, m'étant rendu dans un des bureaux de vote entre midi et 13 heures, j'ai moi-même trouvé l'urne abandonnée sur la table, le président et les membres du bureau étant absents et le garde champêtre étant seul resté dans la salle, en compagnie d'un indigène.

Rapprochés les uns des autres, ces faits sont suffisamment révélateurs. Il est indiscutable que, dans le secteur que j'ai visité, les élections n'ont été ni libres, ni sincères : **« CE NE SONT PAS LES ELECTEURS QUI ONT CHOISI L'ELU, C'EST L'ADMINISTRATION QUI L'A DESIGNE EN EMPLOYANT LES METHODES EPROUVEES DONT, EN ALGERIE, UNE EXPERIENCE REGRETTABLE LUI A ENSEIGNE L'USAGE. »**

Le fait n'est pas seulement indiscutable, il est avoué. Aucun des fonctionnaires que j'ai vus n'a eu un seul instant l'idée de contester qu'en Algérie les élections soient l'œuvre de l'administration. Tous me l'ont dit plus ou moins clairement. L'un d'eux m'a déclaré, expressément, en présence de notre collègue M. Pierre-Henri Teitgen, qu'il exécutait les ordres qu'il avait reçus, qu'il « faisait les élections » parce que telles étaient les instructions et qu'il resterait bien volontiers neutre entre les candidats si, comme j'avais cru pouvoir le lui affirmer à la suite

d'un entretien que j'avais eu la veille avec le préfet d'Alger, des consignes nouvelles lui étaient données.

Laissez-moi vous dire avec la plus absolue netteté que les procédés dont j'ai été le témoin, et dont j'ai les raisons les plus valables de penser qu'ils ont été pratiqués d'une manière générale pour les élections au Conseil général dans le deuxième collège sont proprement intolérables.

Le Parlement a accordé le droit de vote à tous les Musulmans français d'Algérie. La loi s'impose à l'administration comme aux simples citoyens. Elle doit être respectée. Elle ne l'a pas été.

Ces mœurs, que rien n'excuse — car l'administration ne saurait même pas prétendre, à l'occasion des récentes élections au Conseil général, que l'élection de nombreux membres du PPA risquait de mettre en péril la présence française : il n'y avait pas de candidats PPA (1) — ne sauraient être maintenues plus longtemps. Les fonctionnaires qui les pratiquent ou qui en ordonnent l'emploi — ce qui est pire — manquent à la parole de la France traduite dans la loi. **Ils désobéissent à la volonté du législateur. Quel que soit leur rang dans la hiérarchie, leur conduite ne saurait être tolérée.**

Tout en tenant compte du fait qu'ils n'ont été sans doute que les trop fidèles observateurs des ordres reçus ou des traditions admises — ce qui doit empêcher qu'ils soient lésés dans leur intérêts de carrière — ces fonctionnaires, ou les plus compromis d'entre eux, ne peuvent contester la volonté commune du gouvernement et du Parlement de ne pas priver, par des procédés obliques, les Musulmans d'Algérie, électeurs du deuxième collège, des droits qui leur ont été solennellement reconnus.

La République ne saurait tricher avec la démocratie et avec la liberté, ni le Parlement consentir à se livrer à des simulacres.

Croyez, monsieur le Ministre, que ce n'est pas sans un sentiment d'humiliation profonde que je me suis vu contraint de faire les constatations regrettables que je vous ai communiquées verbalement et qu'à votre demande je viens de vous répéter par écrit.

J'aurais manqué de loyauté en ne vous disant pas ce que je sais être la vérité. Je croirais manquer à l'honneur si, sachant ce que je sais, j'acceptais de garder le silence. Je ne le pourrais que si vous-même, de qui relève l'administration de l'Algérie, vous apportiez remède dans un délai rapproché, à un état de choses qui ne peut pas ne pas vous paraître, tout comme à moi, véritablement inadmissible.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Jacques FONLUPT-ESPERABER,

Député du Haut-Rhin

N. B. — Après un tel témoignage les Français de France et les démocrates de ce pays n'ont plus à se faire d'illusion quant au

(1) Et il n'y avait même pas de candidat U.D.M.A. dans la circonscription de Viular visitée par M. Fonlupt-Espéaber. C'est bien la preuve que l'administration ne se contente pas de barrer violemment la route à l'opposition quel que soit son caractère, mais entend imposer des « élus » en livrée.

sort que les administrations coloniales réservent aux lois et libertés que la Métropole promulgue en faveur des peuples coloniaux.

Nulle commission d'enquête, et surtout pas celle qui a été désignée par l'Assemblée de l'Union française, après les « élections » à l'Assemblée algérienne, n'a pu s'occuper des compétitions dites « électorales » dans notre pays.

Bien mieux : nous croyons pouvoir affirmer que le comportement de MM. Ciosi et Naegelen a été hautement approuvé par le Pouvoir central. On estime sans doute qu'un gouverneur général qui — en l'an 1949 — mène le pays au gré de sa fantaisie ou au moins l'avantage de dispenser les hautes autorités responsables de réfléchir et de s'attarder plus que de raison sur le drame douloureux de l'Algérie.

Nous ignorons encore quelles sont — sur le plan électoral — les intentions du gouvernement de la République. Nous ignorons, à l'heure actuelle, si le remède que conseille M. Fonlupt-Espéraber a été retenu par M. Jules Moch ministre de l'Intérieur, maître suprême de l'administration algérienne.

En ce qui nous concerne, nous ne cesserons de réclamer des commissions d'enquête pour le moindre manquement à la loi. Ainsi sera découvert le remède nécessaire et urgent, le seul qui soit efficace : la participation effective des autochtones à la gestion des affaires de leur pays.

|||

A la suite de la publicité faite par la presse à la lettre de M. Fonlupt-Espéraber au ministre de l'Intérieur, la grosse colonisation se devait de réagir. Elle l'a fait avec une insolence de gros terriens, avec l'accord tacite des autorités gubernatoriales, de MM. Ciosi et Naegelen en personne. Ce fut M. de Calan, membre de l'Assemblée algérienne, représentant de la grosse colonisation qui fut délégué pour mener l'offensive.

Sous forme d'une motion remise aux délégués, et publiée au Journal Officiel de l'Algérie du 10 juin 1949 (n° 37 p. 630), la protestation suivante fut enregistrée à l'usage des générations futures :

L'Assemblée algérienne,

Considérant que depuis quelques mois en Algérie, et en particulier dans l'arrondissement de Miliana, un certain nombre de Métropolitains représentant différentes régions, n'ayant aucun rapport spécial avec l'Algérie, se livrent à une propagande politique intense à l'instigation d'un élu algérien inscrit à leur groupe politique.

Considérant qu'au cours de la dernière consultation électorale pour le renouvellement partiel des Conseils généraux, ces élus métropolitains, et plus particulièrement l'un d'eux, se sont livrés à des manœuvres d'intimidation et même de véritable chantage à l'égard des principaux fonctionnaires de l'arrondissement précité.

Considérant que le candidat présenté par eux ayant été battu de très loin, ces élus exigent, en représailles, le déplacement de hauts fonctionnaires d'élite à l'abri de toutes les critiques.

Considérant que de tels procédés d'agitation ont créé un trouble croissant chez les paisibles populations de l'intérieur, et plus particulièrement dans l'arrondissement de Miliana.

Considérant que ces menaces à l'égard de fonctionnaires algériens constituent une offense à l'égard du gouverneur général de l'Algérie, seul chef de son personnel dont elle ne vise pas moins qu'à affaiblir l'autorité.

Prise instamment M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que tels procédés indignes d'un pays libre et démocratique prennent fin dans les plus brefs délais.

Assure les fonctionnaires injustement menacés de sa solidarité totale.

N.B. — Les députés qui étaient ainsi mis en cause aussi inconsiderément et accusés de se livrer à une véritable agitation n'étaient autres que M. Fonlupt-Espéraber et M. Pierre Henri Teitgen ancien garde des Sceaux, ancien vice-président du Conseil, qui avaient eu le

grand tort de séjourner pendant une semaine — la semaine des élections cantonales : du 13 au 20 mars 1949 — dans la chassa gardée de M. de Calan, c'est-à-dire dans l'arrondissement de Miliana.

Ces députés dont l'esprit civique et le sens des responsabilités sont bien connus, avaient eu la prétention de solliciter des hautes autorités algériennes — gouverneur et préfet — la stricte application du suffrage universel dans le deuxième collège et ce, conformément à la loi et à la volonté du législateur.

C'est une telle requête — dont il est facile d'imaginer le ton pondéré lorsque l'on a pris connaissance de la lettre qui précède — que le féodal de Calan dénonce en des termes qui n'excluent ni le mensonge dans la relation des faits, ni la calomnie, ni l'injure à peine voilée à l'encontre des « élus métropolitains ».

Le tout ou nom du respect qui est dû aux hautes fonctions du gouverneur général et de ses subordonnés.

Il n'est pas inutile de rappeler que la grosse colonisation, lorsqu'elle décida « d'exécuter » les gouverneurs généraux Viollette et Chataigneau, ne s'embarassa pas de tels scrupules. Rien ne fut épargné à ces éminents républicains. Ni les campagnes de presse haineuses, ni les affronts publics, ni sur le plan privé, les calomnies, le chantage grossier et les lettres anonymes ordurières.

Et voilà que par une singulière déviation du sens civique et patriotique des gros terriens d'Algérie, la mission de la France prend une étrange signification. Le droit de contrôle de tout parlementaire français se trouve audacieusement contesté ou point d'être assimilé à une agitation subversive.

Comment qualifier dès lors « l'acte », sciemment prémédité et scientifiquement exécuté qui préfabrique une « élection » et impose un « élu » à des électeurs pour l'unique raison qu'ils sont du deuxième collège ?

La motion de Calan devait avoir des échos au sein de la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée nationale (séance du 30 juin 1949). Les commissaires s'étonnèrent à juste titre du ton violent de ce texte, où il était demandé au ministre de l'Intérieur de « vouloir bien prendre d'urgence les mesures nécessaires ».

En somme, pour répondre au désir de M. de Calan, il eût fallu délivrer aux parlementaires français un passeport sinon pour pénétrer en Algérie, du moins pour s'introduire dans l'arrondissement de Miliana.

Quelle a été la réaction de M. le Ministre de l'Intérieur ? Nulle.

Une fois de plus, la grosse colonisation agissait avec la certitude de faire céder le gouvernement de la République. Une fois de plus le Manifeste qui réclame la participation des autochtones à la gestion des affaires algériennes a raison.